

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

60 - OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D2024-22

Nombre de conseillers

en exercice	11
présents	7
votants	8
absents	4
exclus	0

De la commune de PARNES

Séance du **lundi 2 décembre 2024** à **20:35**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date de convocation :

26 novembre 2024

M. LAROCHE Pascal

Date d'affichage :

26 novembre 2024

Etaient présents :

MM. Pascal LAROCHE, Michel ARDANA, Jean-Luc DUMONTIER, Franck FERET, Landry LEPAGE, Patrice MALLEMONT, Frédéric RICHEVAUX

Objet

Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétisés dans l'année 2024

Etaient absents :

M. Patrice BOISSEL donne pouvoir à M. Patrice MALLEMONT
MM. Stéphane BOURI, Bruno VUILLERMOZ et Mme Catherine CROSNIER

Secrétaire de séance :

M. Frédéric RICHEVAUX

Vu l'article L1612-1 du CGCT, modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art.37

Considérant la nécessité de pourvoir aux dépenses de la commune en attendant l'adoption du budget,
Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal votent :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstention : 0

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétisés dans l'année 2024.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de BEAUVAIS le

3 décembre 2024

Fait le, 3 décembre 2024

Le Maire

Le Maire,
Pascal LAROCHE

